

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 AVRIL 2007**

**Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Gérard SEIMBILLE - Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU – Mme Stéphanie VON EUW - M. Emmanuel SIOU – Mme Claude VALANTIN – M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE - Mme Noëlle GRIMBERT – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. Yannick BETHERMAT – Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA - Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - M. Emmanuel PEZET – Mme Dominique ALLAIRE – Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA - Mme Christiane REYMOND – Mme Corinne BRAMI – Mme Bénédicte ARIES – Mme Nicole LE LOCH – M. Christian MONGONDRY.

Mme Fatiha BOUGARA est arrivée à 20 h 55.  
M. David GUILLOT est arrivé à 21 h 30.

**MEMBRES ABSENTS :**

Mme Dominique TOURNAIRE – M. Jean-Paul NOWAK – M. André GOUDARD – M. Jean-François LEVEQUE.

**MEMBRE ABSENT EXCUSE :**

Mme Véronique LAVERT.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Mme Christiane FRANCHETTE a donné pouvoir à M. Marc FARGE.  
M. François DI GIAMBATTISTA a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle JOLY.  
M. Patrick VARAUT a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Christiane REYMOND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2007**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2007.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE POUR LES ACTIONS CULTURELLES DANS LES BIBLIOTHÈQUES – PROGRAMMATION 2007**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la programmation d'actions culturelles des bibliothèques pour l'année 2007.
- 2- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val-d'Oise, dans le cadre du plan départemental à la lecture, à hauteur de 10 000 €.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET SIGNATURE DES MARCHÉS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public concernant les prestations d'entretien des espaces verts.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.
- 3- **AUTORISE** le maire, si l'appel d'offres est déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, à signer les marchés issus soit d'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit d'une procédure négociée.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes aux marchés sont imputées au BP 2007 et suivants, chapitre 011- nature 61 523 - fonction 823 - enveloppe 135 et au chapitre 23 - nature 2318 - fonction 823 enveloppe 10690.

## **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES ETANNETS – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Etannets à Pontoise.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer le marché.
- 3- **AUTORISE** le maire, si l'appel d'offres est déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, à signer le marché issu soit d'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit d'une procédure négociée.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes au marché sont prévues au BP 2007 et imputées au chapitre 23- nature 2315 - fonction 816 - enveloppe 13497.

**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES MURS DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DU CHOU – AVENANT N° 1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de mise en sécurité de murs de soutènement du chemin du chou concernant un dépassement du marché de 10 530,00 € H.T soit 12 593,88 € T.T.C et une prolongation du délai d'exécution des travaux de 2 semaines.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1.
- 3-**DIT** que les dépenses afférentes aux marchés sont imputées sur le BP 2007 au chapitre 23 - nature 2318 - fonction 824 - enveloppe 8222.

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES FAÇADES DE L'EGLISE NOTRE-DAME – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public concernant les travaux de réhabilitation des façades de l'église Notre-Dame.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.
- 3- **AUTORISE** le maire, si l'appel d'offres est déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, à signer les marchés issus soit d'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit d'une procédure négociée.
- 4-**DIT** que les dépenses afférentes aux marchés sont imputées sur le BP 2007 et suivants chapitre 23 - nature 2313 - fonction 324 - enveloppe 6440.

**TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public concernant les travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation des ouvrages d'éclairage public.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer le marché.
- 3- **AUTORISE** le maire, si l'appel d'offres est déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, à signer les marchés issus soit d'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit d'une procédure négociée.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes au marché sont imputées au BP 2007 et suivants, chapitre 011 – nature 611 fonction 814 - enveloppe 1688 et au chapitre 23 - nature 2315 - fonction 816 - enveloppes 9395/5599.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHÉS PUBLICS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'adhésion de la ville au groupement de commandes de la grande couronne de la région Ile de France et de la région Centre pour la dématérialisation des procédures de marchés publics pour la période 2008-2011.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3- **DIT** que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **AUTORISATION A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DU PROJET DES QUAIS DE L'OISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le maire à signer toutes autorisations nécessaires permettant à la communauté d'agglomération de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme qui seront requises pour la réalisation du projet d'aménagement des quais de l'Oise.

## **AVIS DE LA COMMUNE DE PONTOISE SUR LA MODIFICATION DU POS D'ERAGNY-SUR-OISE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**EMET** un avis favorable au projet de modification du POS d'Eragny-sur-Oise.

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SIARP D'EMPRISES FONCIERES APPARTENANT A LA VILLE SISES ALLEE DES ABATTOIRS ET RUE JEAN-PAUL SOUTUMIER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite des emprises foncières nécessaires à la construction des bassins de rétention qui seront implantés aux endroits suivants :
  - 1) le premier site situé sous l'aire de stationnement des enseignants, rue Jean-Paul Soutumier à l'arrière du groupe scolaire de l'Hermitage,
  - 2) le second site situé allée des Abattoirs, sous le propriété communale cadastrée section AM n° 51.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les conventions correspondantes et tous actes y afférents.

## **REGLEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** les règlements concernant les accueils périscolaires, la restauration scolaire et les études surveillées.

***DOSSIERS AVEC DEBAT** (Art. 10 du règlement intérieur)*

## **VENTE DES ANCIENS LOCAUX DE LA BANQUE DE FRANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (25 voix pour, 4 abstentions : Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY)

**1- ÉMET** un avis favorable à la vente du bien communal situé 12 place du Grand Martroy, cadastré section AK n° 675 à la société Privilège Investissement au prix de 2 122 137,27 euros (y compris les frais de notaire payés par la ville lors de l'acquisition), montant auquel il conviendra d'ajouter le coût des intérêts d'emprunt contractés par la ville pendant la durée du portage (dont le coût sera arrêté le jour de la signature de l'acte authentique).

**2- AUTORISE** le maire à engager toutes démarches nécessaires à la cession du bien et à signer tous actes y afférents.

## **TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**FIXE** le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2007 à **10,21 %**.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2007**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Les personnes suivantes, de par leur appartenance aux associations ci-dessous, ne prennent pas part au vote :

Mme Grimbert : société historique et archéologique  
Mme Le Loch : AFIFA  
Mme Brun : association familiale des Cordeliers  
Mme Moiret-Vaudon : AQUAREL  
Mme Ariès : Réflexion vécue  
Mme Legrand-Robert : la confrérie du hareng et du ginglet

**1 – APPROUVE** le versement de subventions aux associations, pour l'année 2007, conformément au tableau, déduction faite des acomptes déjà versés.

**2 –DIT QUE** les dépenses relatives aux subventions versées à ces associations sont inscrites au BP 2007 pour la somme de 1 650 000 €, à la nature 6574, chapitre 65 et que les dépenses complémentaires pour la somme de 40 270 € seront inscrites à la prochaine étape budgétaire.

**3 – DIT QUE** conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, l'annexe budgétaire concernant l'attribution des subventions aux associations sera produite dans le budget supplémentaire 2007.

#### **APPROBATION DU CONCEPT PEDAGOGIQUE DE LA FUTURE ECOLE BOSSUT**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le projet pédagogique de la future école du quartier Bossut.
- 2- **DIT QUE** la ville se réserve toutefois le droit d'émettre un avis sur l'architecture et l'emplacement du futur bâtiment.

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MAURICE DUPREY POUR LA PARTICIPATION D'ELEVES DE L'ECOLE SAINT-LOUIS A LA REGATE « UN LYCEE, UNE ENTREPRISE, CAP SUR LE TROPHEE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (28 voix pour, 2 abstentions : Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY)

- 1- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association de gestion Maurice Duprey au titre de la participation de lycéens de l'école Saint-Martin de Pontoise à la régates du trophée des lycées.
- 2- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2007, sous l'imputation suivante :enveloppe 594 – nature 6574 – chapitre 65 – fonction 40.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA)**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association ADSEA d'un montant de 8 422 € pour l'année 2007.
- 2- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs avec l'ADSEA et son annexe.
- 3- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.
- 4- **DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2007, sous l'imputation 65 – 6574 – 422 – env 12251. .

#### **MISE EN PLACE D'UN CHANTIER-JEUNE AU CENTRE FAMILIAL DES CORDELIERS ET APPROBATION DE TARIF POUR CE CHANTIER**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** la mise en place de « chantiers jeunes » pour les jeunes fréquentant le centre familial des Cordeliers.

**2- APPROUVE** le tarif proposé pour l'activité de loisirs résultant de la mise en place de ces chantiers jeunes : les familles paient 10 % du coût complémentaire de l'activité de loisirs, la ville 50 % et 40 % sont financés par les chantiers jeunes.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 15 FEVRIER 2007 ET LE 5 AVRIL 2007**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

### **DECISION N° 39/2007**

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour des prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux et des groupes scolaires, avec la société L'EFFICACE 2000.

### **DECISION N° 40/2007**

Passation d'un marché public pour l'acquisition de mobilier de bureau avec la société MBS.  
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT par an pour le lot n° 1, et un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 20 000 € HT par an pour le lot n° 2.

### **DECISION N° 41/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Roselinda REYNES.  
Recette mensuelle de 221,36 € du 1/01/07 au 31/12/07.

### **DECISION N° 42/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Virginie DONNAY.  
Recette mensuelle de 498,43 € du 1/01/07 au 31/12/07.

### **DECISION N° 43/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Elodie GOTIN.  
Recette mensuelle de 330,31 € du 1/01/07 au 31/12/07.

### **DECISION N° 44/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Ludovic DEMATHIEU;  
Recette mensuelle de 336,32 € du 1/01/07 au 31/12/07.

### **DECISION N° 45/2007**

Contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants des crèches collectives de la ville de Pontoise avec l'Association LES MUSICOLIERS.  
Dépense de 6 528 € TTC.

### **DECISION N° 46/2007**

Convention de partenariat avec LE CERCLE D'ETUDES DE KINESITHERAPIE DU VAL D'OISE et la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE concernant la formation et l'accompagnement des professionnels désignés par la municipalité, chargés de mettre en place une action dans la commune destinée aux personnes de plus de 60 ans de la ville de Pontoise.  
Décision sans incidence financière.

### **DECISION N° 47/2007**

Convention avec l'association LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE pour la mise en place de stages d'initiation aux arts du cirque, en direction des enfants et des jeunes.  
Dépense de 8 079 €.

**DECISION N° 48/2007**

Convention de formation professionnelle avec l'UNION DES FRANCAS D'ILE DE FRANCE, concernant la participation d'un agent de la collectivité à une session de perfectionnement / renouvellement de directeur de centre de vacances et de loisirs.

Dépense de 395 €.

**DECISION N° 49/2007**

Convention avec la SOCIETE ALCHIMIC PRODUCTIONS, concernant le tournage du téléfilm « Pas tout de suite ».

Recette de 1 867,50 €.

**DECISION N° 50/2007**

Contrat de cession de droit avec l'association ARTEMUSE dans le cadre du concert Claire Zalamansky – Gilles Andrieux – Spyridon Chalaris donné à la bibliothèque Guillaume Apollinaire le 31 mars 2007.

Dépense de 2 110 € TTC.

**DECISION N° 51/2007**

Contrat de prestation de service avec le CONSEIL GENERAL, pour une exposition « Après moi le futur : développement durable ».

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 52/2007**

Contrat de prestation de service pour un spectacle « Les enchanteurs de l'an mil et la roulotte enchantée » dans le cadre du Médiéval d'Oise 2007.

Dépense de 2 131 €.

**DECISION N° 53/2007**

Contrat de prestation de service pour l'animation d'une aire de jeux médiévaux lors du Médiéval d'Oise 2007, avec LES JEUX MEDIEVAUX VREHND.

Dépense de 2 700 €.

**DECISION N° 54/2007**

Contrat de prestation de service pour un campement byzantin lors du Médiéval d'Oise 2007, avec l'association TAGMA DE BYZANCE.

Dépense de 1 900 €.

**DECISION N° 55/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Karine LACAILLE.

Recette mensuelle de 462,40 € du 1/01/07 au 31/12/07.

**DECISION N° 56/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Nelly CHEVALIER.

Recette mensuelle de 462,40 € du 1/01/07 au 31/12/07.

**DECISION N° 57/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Christelle ANGINOT.

Recette mensuelle de 330,31 € du 1/01/07 au 31/12/07.

**DECISION N° 58/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Anne MONTANOLA.

Recette mensuelle de 498,43 € du 1/02/07 au 31/01/08.

**DECISION N° 59/2007**

Contrat de cession de droit avec l'association ARMENART dans le cadre du concert de Papiers d'Arménies le 1er décembre 2007 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire.

Dépense de 1 500 € TTC.



**DECISION N° 60/2007**

Passation d'un contrat de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaurès, avec le Cabinet QUALICONSULT.

Montant du forfait provisoire des honoraires : 1 770,08 € TTC.

**DECISION N° 61/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Amélia MARTINS CEPA.

Recette mensuelle de 397,06 € du 1/01/07 au 31/12/07.

**DECISION N° 62/2007**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Jean-Marc JARDON.

Recette mensuelle de 318,29 € du 1/01/07 au 31/12/07.

**DECISION N° 63/2007**

Passation d'un marché pour une mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination pour les travaux de construction d'une structure sur les quartiers Larris-Maradas, avec le Cabinet CORBICE.

Montant global forfaitaire du marché : 23 676,02 € TTC.

**DECISION N° 64/2007**

Passation d'un avenant n° 5 au marché public de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot n° 2 serrurerie, avec la société BRASSIER.

Nouveau montant du marché : 127 165,90 € TTC.

**DECISION N° 65/2007**

Convention de prêt à usage de locaux avec l'association CINEMAS DES DEUX RIVES concernant la mise à disposition des locaux sis 14 rue Alexandre Prachay à Pontoise.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 66/2007**

Contrat de prestation de service pour l'animation d'un camp médiéval japonais pour Médiéval d'Oise 2007, avec la compagnie « IL ETAIT UNE FOIS L'HISTOIRE ».

Dépense de 1 475 €.

**DECISION N° 67/2007**

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles avec l'association RIVES INEDITES, concernant une représentation du spectacle « Mélodicones » le 17 mars 2007, dans le cadre de la programmation des Petites Heures du Conte dans les bibliothèques.

Dépense de 300 € TTC.

**DECISION N° 68/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'ENSEMBLE EUROPEEN WILLIAM BYRD, dans le cadre du spectacle « Concert de l'Ensemble européen William Byrd » le 25 mars 2007 au Carmel de Pontoise.

Dépense de 6 600 € TTC.

**DECISION N° 69/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'entreprise « MAMIE PRODUCTIONS » dans le cadre du spectacle « Les Fous de Bal - Bouskidou » le 1er avril 2007 au Dôme (salle des fêtes de Pontoise).

Dépense de 2 637,50 € TTC.

**DECISION N° 70/2007**

Contrat de prestation de service pour une déambulation musicale lors de Médiéval d'Oise 2007, avec l'association AES DANA.

Dépense de 1 000 €.

**DECISION N° 71/2007**

Contrat de prestation de service pour une animation ponctuelle sous forme de contes pour Médiéval d'Oise 2007, avec l'association TANTREVAL.

Dépense de 2 000 €.

**DECISION N° 72/2007**

Contrat de prestation de service pour une représentation de marionnettes et de conte chevaleresque pour Médiéval d'Oise 2007, avec la compagnie VIA CANE.

Dépense de 1 398,66 €.

**DECISION N° 73/2007**

Passation d'un marché pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de réhabilitation des façades de l'église Notre-Dame, avec le cabinet BECS.

Montant global forfaitaire de 12 560,00 € HT pour la tranche ferme, de 3 080,00 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et de 5 760,00 € HT pour la tranche conditionnelle n° 2 soit un montant total de 21 400,00 € HT soit 25 594,40 € TTC.

**DECISION N° 74/2007**

Convention d'occupation du domaine public avec le Port Autonome de Paris, concernant un terre-plein situé au port de Pontoise.

Dépense annuelle de 8 815,71 €.

**DECISION N° 75/2007**

Passation du marché pour une mission d'assistance pour l'établissement du cahier des charges du marché de travaux de mise en sécurité des sous-sols de Pontoise, avec le Cabinet SEPIA.

**DECISION N° 76/2007**

Contrat de prestation de service pour l'exploitation du spectacle Lys et Lion – 1462 pour Médiéval d'Oise 2007, avec la société ASTROLABE.

Dépense de 1 143,30 €.

**DECISION N° 77/2007**

Contrat de prestation de service pour la location du matériel nécessaire pour la prestation « camp du Lys et Lion », avec l'association LYS ET LION – 1462.

Dépense de 229,61 €.

**DECISION N° 78/2007**

Contrat pour la mise à disposition de matériel de gymnastique au profit du service jeunesse de la ville de Pontoise, dans le cadre de stages Arts du Cirque encadrés par l'association Le Plus Petit Cirque du Monde, avec le collègue CHABANNE.

Mise à disposition à titre gracieux.

**DECISION N° 79/2007**

Convention concernant l'animation d'ateliers de prévention des risques de chutes intitulés « l'équilibre avec vous », avec le CERCLE D'EDUCATION PHYSIQUE PONTOISE ET ENVIRONS (CEPPE).

Dépense de 39,23 € TTC pour chaque séance.

**DECISION N° 80/2007**

Passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de stabilisation du glissement de terrain rue des Côteaux – travaux de 2ème urgence, avec le Cabinet SEPIA.

**DECISION N° 81/2007**

Convention concernant l'organisation de quatre exposés-débats portant sur la prévention santé envers les seniors en 2007, avec le Docteur en médecine Guillaume BESSE.

Dépense de 360 € TTC pour chaque atelier soit 1440 € pour les quatre ateliers.

**DECISION N° 82/2007**

Contrat de prestation de service pour une déambulation lors du carnaval 2007, avec la société ANIMAVILLE.

Dépense de 2 402,76 € TTC.

**DECISION N° 83/2007**

Contrat de prestation de service concernant la mise en place d'un dispositif préventif des premiers secours pour le carnaval 2007, avec la PROTECTION CIVILE.

Dépense de 160 €.

**DECISION N° 84/2007**

Contrat de prestation de service concernant la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours pour le Médiéval d'Oise 2007, avec la PROTECTION CIVILE.

Dépense de 160 €.

**DECISION N° 85/2007**

Contrat de prestation de service concernant la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours pour la fête de l'Oise 2007, avec la PROTECTION CIVILE.

Prestation assurée à titre gratuit.

**DECISION N° 86/2007**

Passation d'un contrat de maintenance courant faible avec la société ENTRA.

**DECISION N° 87/2007**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'entreprise MAMIE PRODUCTIONS dans le cadre du spectacle « les fous de bal - Bouskidou » le 1/04/2007 au Dôme (annule et remplace la décision n° 69/2007).

Dépense de 3 207,80 € TTC.

**DECISION N° 88/2007**

Convention concernant l'organisation d'une paëlla géante avec la SARL PAELLA 60, lors de la fête de l'Oise 2007.

Décision sans incidence financière.

**QUESTION DIVERSE**

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU GRAND MARTROY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** les projets d'investissement pour l'étude en vue de la requalification des espaces publics de centre ville (secteur 3 : place du grand Martroy) et le plan de financement de cette étude dans les dossiers de demande de subventions.

**2-AUTORISE** le maire à solliciter les subventions pour la réalisation de l'étude en vue de la requalification des espaces publics de centre ville (secteur 3 : place du grand Martroy) d'un montant de 74 050 € HT, se décomposant de la manière suivante : a) subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % et b) subvention de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 35 % au titre du plan pluriannuel d'investissement, «restructuration des centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône».

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

---

Affiché le :

**Le Maire**  
**Philippe HOUILLON**